

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 30 Janvier 2018

Nombre de membre du comité de direction : 30

Nombre de membre présent ou représenté : 21

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, MAGDELAINE, MARTIN

Messieurs AEBISCHER, BOCCARD, LUY

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs DE SMEDT, ETCHART, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, NERI

Messieurs BERTRAND, CHUTIN, ERNST, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, MOUMDJIAN, TSHIAM

Membres représentés : Madame HERRERO par Monsieur DE SMEDT, Monsieur BERGER par Monsieur BOCCARD

Membre excusés des élus Annemasse Agglo : Madame BERGER

Membre excusés des élus de la communauté de commune du Genevois : Mesdames FOL, HERRERO, PETIT

Messieurs BOCQUET, MUGNIER, REY

Membre excusés des socio professionnels : Messieurs BARBIER, ROXO, VELTER

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames COUDURIER, MERCIER, PLEE, SERVANT

**OBJET : Approbation des tarifs salon de l'auto 2018**

*Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme*

*Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que l'EPIC peut réaliser la commercialisation de services touristiques,*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant que le Salon de l'auto de Genève se déroulera du 8 au 18 mars 2018,

Considérant qu'à ce titre, l'OT des Monts de Genève met en place des navettes spéciales dédiées à la clientèle des hébergements partenaires (région d'Annemasse),

Considérant que l'OT des Monts de Genève étend cette offre de service aux clientèles de l'OT des Monts de Genève, se présentant au guichet (Annemasse) et passant par la centrale de réservation,

Considérant que l'OT des Monts de Genève mettra en place sa propre billetterie pour les titres de transport,

Considérant que l'OT des Monts de Genève, dans le cadre d'un dépôt vente conventionné avec le prestataire de service, commercialisera :

- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les clientèles des hébergements partenaires,
- Des titres de transports au tarif de 8 € TTC pour un trajet aller/retour pour les clientèles l'OT des Monts de Genève (guichets et centrale de réservation)
- Des entrées au Salon de l'Auto 2018 au tarif de 11 € TTC, pour les clientèles l'OT des Monts de Genève et hébergeurs,
- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les enfants de 0 à 5 ans.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** à l'unanimité la commercialisation par les Monts de Genève des billets précédemment cités,

**APPROUVE** à l'unanimité la gratuité pour le titre de transport aller/retour pour les clientèles des hébergements partenaires,

**APPROUVE** à l'unanimité la gratuité pour le titre de transport aller/retour pour les enfants de 0 à 5 ans vendu par les Monts de Genève,

**APPROUVE** à l'unanimité le tarif de 8 € TTC pour le titre de transport aller/retour pour les clientèles des Monts de Genève,

**APPROUVE** à l'unanimité le tarif de 11 € TTC pour le titre d'entrée au salon de l'Auto 2018 pour les clientèles des Monts de Genève et hébergeurs.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois  
Le 12 février 2018  
affiché ou notifié le 12 février 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

